

Conseil municipal du 19 juillet 2010

Vœu rédigé par la Fédération des Compagnies Professionnelles du Spectacle Vivant (Théâtre, Danse) et présenté par Chambéry 100 % à gauche

Nous faisons le constat que, depuis plus de trente ans, la politique municipale soutient la diffusion artistique en la confiant à une association, l'AMCCS (Association de la Maison de la Culture de Chambéry et de la Savoie), qui, par convention avec la Ville, gère actuellement l'Espace Malraux et le Théâtre Charles Dullin. Cette politique a pour finalité de soutenir principalement des équipes artistiques extérieures à la ville, qui bénéficient déjà par ailleurs d'aides importantes de l'État et d'autres collectivités territoriales. Cette politique est malsaine et très injuste car elle pénalise les équipes artistiques locales en les empêchant d'avoir accès aux lieux équipés pour fabriquer leurs spectacles.

Depuis une année, la Ville explore de nouvelles voies avec les Compagnies professionnelles chambériennes. Toutefois la portion qui leur est réservée reste trop limitée, que ce soit au niveau d'un accès à des lieux équipés pour les besoins de leur travail (salle de répétition etc.) ou au niveau financier. Elle reste surtout sans rapport avec ce que la ville peut donner aux compagnies extérieures, puisque celles-ci reçoivent un financement de 2 millions d'€ par an, lorsque les 22 compagnies chambériennes, qui n'ont quasiment pas accès aux lieux équipés, doivent se partager l'équivalent de 100 000 €. Cette situation est d'autant plus injuste que le travail artistique des équipes extérieures n'est jamais évalué, la municipalité se contentant de déléguer les choix à un Directeur de la Scène Nationale locale qui travaillera, sauf exception, avec son réseau et des équipes déjà estampillées.

Sachant de surcroît que le Budget de l'Espace Malraux se monte à **5 Millions d'Euros** (40 % Ville de Chambéry, 4 % Chambéry Métropole, État 37 %, Département 16 %, Région 3 %), il nous semble nécessaire de demander au conseil municipal de se positionner sur des mesures de justice et un rééquilibrage, ce qui passe par les décisions suivantes :

1) La dénonciation de la convention Ville / Malraux concernant le Théâtre Charles Dullin, afin que l'AMCCS ne garde que la gestion de l'Espace Malraux, puis l'établissement d'une nouvelle Convention avec une Association locale qui gèrera le Théâtre Charles Dullin et y proposera une programmation nationale de qualité, complémentaire de l'Espace Malraux, c'est-à-dire des spectacles jamais vus à Malraux et **répondant aux attentes nombreuses des publics et citoyens de la Ville dans ce domaine**. Dans cette programmation, les Compagnies Professionnelles locales seront insérées avec des temps de résidence prioritaires.

NB : Cette nouvelle configuration ne coûtera aucun centime au contribuable car il s'agira, uniquement, d'un transfert de gestion et d'une partie des subventions allouées, actuellement, par la Ville à l'AMCCS. En quelques années, l'Espace Malraux est passé de 60 représentations à 140 : dans cette nouvelle configuration, elle n'en présentera plus que 90 et la nouvelle Association en proposera 50. **Ce sera un rééquilibrage et une nouvelle attractivité pour la ville.**

2) L'octroi de subventions plus conséquentes pour les Compagnies professionnelles locales, la municipalité ne pouvant prétendre soutenir les « Artistes » et « la liberté d'expression » et faire le contraire.